

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Côte d'Azur Habitat (OPH de la métropole Nice Côte d'Azur et des Alpes Maritimes)

Correspondant : Mme Marie Chantal BORDERES, Assistante Appels d'Offres, 53 boulevard René Cassin, 06200 Nice, tél. : 04 93 18 75 02, courriel : Mc.borderes@cda-habitat.fr, adresse internet : <http://www.cda-habitat.fr/>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Logement et équipements collectifs

Objet du marché : Neutralisation de 4 cuves de stockage de Fuel Oil Domestique (F.O.D.) à Nice

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée avec possibilité de négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 44618500

Lieu d'exécution et de livraison : Nice Alpes Maritimes, 06000 Nice

Code NUTS : FRL03

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent marché a pour objet la vidange, le nettoyage, le dégazage puis, selon la nature de l'installation, la neutralisation ou le découpage suivi de l'enlèvement de cuves de stockage de Fuel Oil Domestique qui alimentaient des chaufferies collectives depuis passées au combustible Gaz Naturel. Ces cuves sont au nombre de 4. Le présent marché fait l'objet d'un lot unique; il ne fera pas l'objet de reconduction. La date prévisionnelle du démarrage de l'exécution des prestations est le 1er octobre 2019. La durée du marché est de 6 semaines.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Côte d'Azur Habitat a supprimé de son patrimoine quatre chaudières collectives alimentant les résidences Vallon des Fleurs (bât 3, bât 8, bât 9-10) et Gorbella; celles-ci ont été remplacées par des équipements plus performants et fonctionnant au gaz naturel. Suite à ce changement de combustible, les cuves à fioul alimentant les anciennes chaudières ne sont plus utilisées. La réglementation en vigueur stipule qu'en cas d'arrêt d'utilisation d'une cuve à fioul (dans le cas de CAH suite au changement pour un autre mode de chauffage), les réservoirs doivent être dégazés et nettoyés puis être retirés, ou à défaut neutralisés par un solide physique inerte.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 42 jours à compter de la notification du marché

Cautionnement et garanties exigés : Il est prévu une retenue de garantie de 5% qui sera appliquée sur chaque demande de paiement.

Le titulaire pourra remplacer la retenue de garantie par une garantie à première demande

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds propres de Côte d'Azur Habitat

Imputation budgétaire : Fonctionnement - Gros entretien - compte 61521

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Côte d'Azur Habitat ne souhaite pas imposer de forme juridique spécifique aux groupements d'opérateurs économiques.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Capacités techniques, professionnelles et financières.

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- La liste des justificatifs administratifs : les pièces suivantes devront être réunies au sein d'un sous-dossier candidature:

*lettre de candidature : modèle daj dc1 dans sa dernière version en vigueur, ou équivalent

*une déclaration du candidat : modèle daj dc2 dans sa dernière version en vigueur, ou tout autre document faisant apparaître:

-la déclaration chiffre d'affaires global : (article 2-i 1° de l'arrêté du 22 mars 2019 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles; pour les entreprises nouvellement créées, le candidat est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen qu'il juge équivalent)

-la déclaration d'effectifs (tableau joint au présent règlement de consultation) : (article 3-i 3° de l'arrêté du 22 mars 2019. - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années).

*déclaration sur l'honneur : le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.)

- La liste des justificatifs techniques :

*certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

*références de travaux similaires : une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent marché.)

Commentaire sur les justifications : Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires dc1 et dc2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

un document unique de marché européen rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

-de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique

-des documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à

exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat

le dume est rédigé en français par les opérateurs économiques

les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature :

-d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais

-et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace

(l'accès à ces documents est gratuit)

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le montant de l'offre (60 %)
- La valeur technique (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 18 septembre 2019 à 12 h 00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2019 MAPA Neutralisation cuves

Renseignements complémentaires : Le prix : 60 %. La note concernant le prix de l'offre sera évaluée pour 60 % (12 points/20) de la note totale, par application de la formule : $12 \times [1 - ((\text{offre étudiée} - \text{offre moins disante}) / (\text{moyenne des offres}))]$

La qualité : 40 %. La qualité de l'offre sera évaluée pour 40% de la note totale (8 points/20) :

Une description de la méthodologie 20% (4 points/20) ;

Les mesures visant à la prise en compte de la sécurité du chantier et de ses abords 20% (4 points/20).

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence, via le profil d'acheteur :

<https://www.achatpublic.com>

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique :

ACHAT PUBLIC Antony parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156

92186 ANTONY cedex. Téléphone: 01 79 06 76 00 Mail: support@achatpublic.com

La signature électronique de l'Acte d'Engagement et des autres pièces contractuelles n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre. Cependant les candidats peuvent signer électroniquement leur Acte d'Engagement dès le dépôt de leur offre.

A titre informatif, les certificats de signatures électroniques utilisables sont ceux indiqués dans l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

L'Acte d'Engagement ainsi que les autres pièces contractuelles du marché seront uniquement signés, in fine, en version papier par l'attributaire et Côte d'Azur Habitat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 août 2019

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_SrVe7RWDJ0